

**DIJON MÉTROPOLE**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 HABITAT DÉPLACEMENTS

**MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD**  
 APPROBATION

**5.3**  
**PLAN DE ZONAGE COMMUNAL**  
**BRETENIÈRE**  
**PIÈCE MODIFIÉE**

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain en date du 24 mars 2022

Le Président,  
 Pour le Président, le 1<sup>er</sup> vice-Président,  
 Pierre PRIBETICH

31 MARS 2022

DIJON MÉTROPOLE

PLU HD  
 Dijon métropole



**ZONES**

- U
- AU
- A
- Ap, Apv
- N
- Np, Npe, Npj
- Nc

--- Cheminement à conserver, à créer  
 - - - Marges de recul  
 - - - Marges de recul liées aux voies ferrées  
 - - - Marges de recul liées aux cours d'eau  
 Sites de projet habitat  
 Sites de projet économiques et métropolitains  
 Emplacements réservés

**PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL**

- Edifices métropolitains remarquables
- Éléments et édifices remarquables

Ensembles urbains :

- Ensembles métropolitains
- Ensembles communaux

**PAYSAGE ET NATURE**

- Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Terrains cultivés en zone urbaine
- Continuité de nature à préserver
- Continuité de nature à créer
- Arbres isolés
- Plans d'eau
- Cours d'eau

ER dans le PLUI		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Extension du dimension et dispositif technique de gestion de feu potable	Commune
2	Création d'un jardin public	Commune
3	Création d'une place cyclable le long de la RN 31 dite « de Semecange »	Métropole